

BEAUVAIS

Une cinquantaine d'élus et de chef d'entreprise soutiennent l'ancien 1er Ministre

Primaire à droite : François Fillon a son comité de soutien dans l'Oise

C'est évidemment Caroline Cayeux, sénateur maire (LR) de Beauvais et ambassadrice de la campagne de l'ancien premier ministre François Fillon pour la primaire des Républicains qui a donné le coup d'envoi lundi 9 mai, pour le lancement de son comité de soutien dans l'Oise. L'objectif : rallier des sympathisants et convaincre un maximum d'habitants de l'Oise à voter pour le programme de François Fillon les 20 et 27 novembre prochains.

Selon un sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour Le Parisien et BFMTV, près de 23% des Français sont prêts à aller voter lors de la primaire de la droite et du centre. Les candidats sont aujourd'hui 12 à s'y présenter.

Dans l'Oise, les sympathisants de François Fillon seraient déjà une cinquantaine, dont deux tiers d'élus, selon Caroline Cayeux, à penser qu'il est certainement le seul à avoir les épaules pour remonter la France. « Il porte le projet le plus abouti, le plus cohérent pour la France, un projet qui allie pragmatisme et le courage de dire la vérité. En le soutenant je fais un choix de raison et de cœur », lâche l'amie fidèle.

François Fillon, Caroline Cayeux le fréquente depuis 1997. Elle le rencontre au moment où il travaille pour Philippe Séguin, alors président du RPR. Depuis 2000, il est déjà venu à cinq reprises à Beauvais pour la soutenir, notamment à



Caroline Cayeux, maire de Beauvais et une vingtaine d'élus de l'Oise soutiennent la candidature de François Fillon à la primaire des Républicains.

chaque échéance électorale. « Il a toujours été là pour moi, poursuit-elle. Mais je le soutiens aussi car c'est un réformateur. Il

l'a toujours été dans ses responsabilités. Son ambition, c'est de rendre au Français et aux entreprises la liberté de ce

qu'ils entreprennent. Il a fait depuis deux ans un immense travail de fond en allant dans tous les départements pour construire un projet et une méthode de travail. J'ai participé avec lui à de nombreuses réunions de travail, essentiellement sur celles qui concernaient l'éducation, la famille et la culture. Il est le seul à avoir un véritable projet que tous reprennent d'ailleurs et parfois à la virgule près. Il est en capacité de changer les choses grâce à son expérience politique et personnelle. »

Réunis dans une salle de l'Hôtel Saint-Vincent ce lundi soir, une vingtaine d'élus de l'Oise, de responsables associatifs, de jeunes militants et de chef d'entreprises du Beauvaisis et du Compiégnois principalement, sont venus expliquer aussi pourquoi il le préférerait à Alain Juppé ou Nicolas Sarkozy pour ne citer qu'eux. « Il a l'expérience d'un Premier ministre et sait allier le gaullisme social au libéralisme économique », assure Eric Verrier, adjoint au maire de Compiègne en charge de la sécurité, assis à la gauche du sénateur de l'Oise qui préside la conférence de presse.

« C'EST UN CANDIDAT SÉRIEUX »

Pour le conseiller départemental (LR) Alain Letellier, « c'est un candidat sérieux qui a su faire des choix difficiles et mener plusieurs



réformes quand il était premier ministre (réforme des retraites), qui a su dire qu'il ne fallait pas isoler la Russie dans le conflit du Moyen Orient. Je suis d'accord avec lui pour dire qu'il ne faut pas laisser carte blanche aux USA comme le fait Hollande ».

Avec à ses côtés, Yves Leblanc ancien maire (LR) de Méru, tout le monde en prend pour son grade : « Je suis intimement convaincu que de tous les candidats, il est le seul à pouvoir faire face aux difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Il a été premier ministre et a eu le courage de faire l'inventaire. C'est un homme honnête. Alors il n'y a pas de divergences considérables avec les autres candidats, mais il a été le premier à sortir un programme que tous ont repris. Pour ce qui est de Nicolas Sarkozy, j'ose croire qu'après un échec, il ne

prenne pas la décision de revenir. Quant aux autres candidats, ils sont bien sympathiques », ironise l'ancien maire de Méru.

Toujours dans ce comité, on trouve pêle-mêle des maires de l'Agglo du Beauvaisis, comme le premier magistrat de Tillé Bruno Marchetti, le maire de Warluis Christophe de Ponton d'Amécourt ou encore Chanez Herbanne, conseillère régionale des Hauts de France. Absents de la réunion, on trouve dans ce comité d'autres élus de l'Oise, comme la conseillère régionale et adjointe au maire de Méru Frédérique Leblanc. Le sénateur Alain Vasselle devrait y participer ou encore Franck Pia, vice-président du conseil départemental qui, d'ici peu, devrait rallier ce mouvement.

Grégory MESNIL

TRIBUNAL DE BEAUVAIS

SAINTE-GENEVIÈVE / NOAILLES

Sa course folle échoue en prison pour 5 mois

Une semaine avant de devenir père, Dylan Pierre, 18 ans à peine, quitte le tribunal de Beauvais, lundi 9 mai, pour un séjour de 5 mois ferme en prison (8 mois, dont 3 mois avec sursis mise à l'épreuve). Samedi 23 avril, l'Audi A6 conduite par un jeune homme « joufflu et aux cheveux frisés » attire l'attention des gendarmes à Noailles, qui décident de le contrôler.

Mais au lieu de s'arrêter, le conducteur de l'Audi A3 à bord de laquelle se trouvaient deux autres passagers, dont la petite amie enceinte du jeune chauffeur, se met à accélérer à vive allure et à commettre de nombreuses infractions relevées par les gendarmes qui le prennent en chasse.

Deux feux rouge grillés, un rond point pris en sens inverse,

des lignes blanches franchies sans signaler son changement de direction, obligeant les autres automobilistes à s'écarter... Le tout, sous l'emprise de stupéfiants, sans permis et sans assurance.

La course folle s'achève à Sainte-Geneviève, où l'Audi A6 percute une Saxo conduite par la victime présente au tribunal et assistée d'un avocat. Celle-ci

s'en est sortie avec deux jours d'Interruption Temporaire de Travail. Regrettant avoir eu le « mauvais réflexe » de signer une décharge après les faits, la Partie Civile réclame toutefois une nouvelle expertise médicale accordée par le Tribunal qui sera rendue avant le 16 septembre.

« Une chance », se réjouissent le Tribunal et l'avocat de la défense, qui tentent de faire

prendre conscience au jeune homme, travailleur handicapé suite à un accident du travail, bientôt père de famille, de son irresponsabilité. Ce que le prévenu « tout juste arrivé dans la cour des grands », plaide son avocat sans banaliser les faits, reconnaît et assume à la barre.

La peine de Dylan Pierre est assortie d'obligation de travail, de passer le permis de conduire,

suivre un stage de sécurité routière, d'un suivi psychologique. Il devra aussi indemniser la victime, dont le préjudice moral et matériel fait l'objet d'un renvoi à l'audience du 16 novembre. Le prévenu a un mois pour payer sa contravention qui s'élève à 700 euros.

L. E.

GRANDVILLIERS

Arrêté par une herse, le conducteur récidiviste est condamné à 6 mois de prison

Ses quatre comparutions en moins d'un an devant un tribunal, dont déjà deux condamnations pour les mêmes faits, n'ont pas arrêté Matthias Geay, 23 ans, appelé à comparaître devant le tribunal correctionnel de Beauvais lundi 9 mai. Malgré le délai de 10 jours qui lui était accordé pour

préparer sa défense, et le droit d'être représenté par un avocat, Matthias Geay a souhaité être jugé sans avocat, assisté seulement par ses parents, présents dans la salle.

Jeudi 5 mai, vers 16h20, sa course folle a dû être stoppée par les gendarmes au moyen

d'une herse. Pris en chasse par ces derniers après avoir tenté de se dérober d'un contrôle routier à Grandvilliers, le chauffeur de la Mercedes financée par son père, parvient dans un premier temps à leur échapper à deux reprises en conduisant à tombeau ouvert.

Les contrôles ont relevé un taux élevé de stupéfiant. Pas de quoi améliorer le casier judiciaire déjà bien fourni de ce coureur à la recherche d'un emploi vivant chez ses parents, qui persiste dans la récidive.

Or, dans un tel cas, la sanction est inévitable : le

tribunal ne peut qu'ordonner l'annulation du permis de conduire que le prévenu ne pourra pas repasser avant six mois.

Ces faits lui coûtent également six mois de prison ferme, dont trois mois de sursis, assortis d'une obligation de

travail, de soins, et de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière. Pour ne pas pénaliser son père qui a financé son véhicule, sa confiscation n'a pas été retenue.

L. E.